

COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2008 (20h30)**

Etaient présents : M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, Mme Catherine BESSON, M. Jean-François DURAND, Mme Jocelyne CASTON, M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, M. Bernard VINCENT, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Jacky COLLIGNON, Albert PETIT, Mmes Martine DEUS, Corinne RINGUENOIRE, Roselyne RASPAIL.

Etaient excusés : MM. Olivier MIGNEREY (procuration donnée à M. SIRON), Christian BEHAGHEL (procuration donnée à M. CROZIER).

Secrétaire de séance : M. Jacky COLLIGNON.

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation. M. le Maire souhaite avant d'aborder l'ordre du jour, rappeler quels sont les attributions et pouvoirs du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux. Il remet quelques documents à cet effet.

INDEMNITES MAIRE / ADJOINTS

Avant que l'assemblée délibère sur ce point, le Maire fait part des délégations qu'il a déjà consenties, par arrêté municipal, aux cinq adjoints. Délégation est donnée à M. Jean-Michel CHAGNON, 1^{er} adjoint, pour le suivi et la signature des actes et documents relatifs aux finances, aux activités économiques et à l'intercommunalité. Délégation est donnée à Mme Catherine BESSON, 2^{ème} adjoint, dans le domaine des affaires scolaires et sociales. Délégation est donnée à M. Jean-François DURAND, 3^{ème} adjoint, en matière de voirie. Délégation est donnée à Mme Jocelyne CASTON, 4^{ème} adjoint, dans le domaine de la culture, de la communication, du tourisme et de l'environnement. Enfin, M. Guy VIGLIOCCO est délégué aux associations, fêtes et cérémonies, ainsi qu'à la jeunesse et aux sports.

Le Maire soumet ensuite à l'assemblée le calcul des indemnités du Maire et des adjoints. Le Conseil approuve à l'unanimité l'enveloppe attribuée. Sur la base de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015, dont la valeur est actuellement 3 741,26 € brut, l'indemnité du Maire est fixée à 43 %, celle du 1^{er} adjoint à 20 %, celle du 2^{ème} adjoint à 13 %, celles des 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} adjoints à 10 %.

Le montant total mensuel est inférieur au montant maximal autorisé par les textes.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Maire, Président de droit de toutes les commissions, invite les conseillers à choisir les vice-présidents et membres des onze commissions municipales permanentes. Ont été nommés vice-présidents, aux finances : M. Jean-Michel CHAGNON, aux activités économiques : MM. Jacky COLLIGNON et Jean-Michel CHAGNON, à l'urbanisme : M. Jean-Michel CHAGNON, aux travaux : M. Albert PETIT, à la voirie : MM. Jean-François DURAND et Bernard VINCENT (canaux et fossés), à l'électricité : Mme Martine DEUS, à l'eau et assainissement : MM. Christian BEHAGHEL et Jean-François DURAND, aux écoles : Mmes Catherine BESSON et Corinne RINGUENOIRE, à la cantine : M. Jean-Michel CHAGNON, aux associations, fêtes et cérémonies, jeunesse et sports : M. Guy VIGLIOCCO et Mme Roselyne RASPAIL, et à la culture, communication, tourisme, environnement : Mme Jocelyne CASTON et M. Bernard COMTE.

Enfin, Mme Catherine BESSON est nommée vice-présidente de la commission dénomination et numérotation, commission non permanente. Le Maire ajoute que des personnes extérieures pourront être invitées à participer aux travaux des commissions, en raison de leur expérience, compétence ou fonction.

DESIGNATION DES DELEGUES ET REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Représenteront la Commune à la Communauté de Communes du Val de Drôme : G. CROZIER, J-M. CHAGNON, J-M. DURAND, G. VIGLIOCCO, C. SIRON (suppléant), au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Alex-Grâne : G. CROZIER, J-F. DURAND, A. PETIT, C. BEHAGHEL, B. VINCENT (suppléant), Denis CORNILLON (suppléant), au Syndicat d'Irrigation Alex-Montoison : B. VINCENT, B. COMTE, au Syndicat Intercommunal de Crest-Nord : S. PALIX, Y. DURAND, J-F. DURAND (suppléant), au Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme : G. CROZIER, M. DEUS, au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Drôme : G. CROZIER, J-F. DURAND, C. BEHAGHEL, A. PETIT (suppléant), au Syndicat d'Initiative : J. CASTON et B. COMTE, à la Réserve naturelle des Ramières : B. VINCENT, à la Prévention routière : R. RASPAIL, comme Correspondant défense : A. PETIT, comme Délégué aux anciens combattants : G. VIGLIOCCO.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

En vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de donner à M. le Maire certaines délégations, comme passer les actes nécessaires à la réalisation d'emprunts inférieurs à 250 000 €, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret (actuellement 206 000 € HT), décider de la conclusion et de la révision du louage des choses, passer des contrats d'assurances et accepter les indemnités de sinistre, créer les régies comptables, prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières, accepter les dons et legs, décider l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €, exercer au nom de la Commune, les droits de préemption, régler les conséquences dommageables des accidents impliquant des véhicules communaux jusqu'à concurrence du montant de la franchise indiquée au contrat d'assurance, et réaliser les lignes de trésorerie pour un montant maximal de 150 000 €.

PERSONNEL COMMUNAL : EMPLOIS TEMPORAIRES

Le Conseil municipal autorise le Maire à créer, pendant la durée de son mandat, des emplois occasionnels, saisonniers, de remplacement et à prendre les arrêtés ou signer les contrats correspondants.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Cette indemnité rémunère les prestations de conseil et d'assistance à caractère facultatif, fournies par le comptable en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Le Conseil accepte à l'unanimité d'attribuer l'indemnité de conseil à M. François BOUEZ, receveur municipal, calculée sur la moyenne annuelle des dépenses des trois derniers exercices clos auquel un taux, fixé par arrêté interministériel, est appliqué.

SYNDICAT INTERCO. D'ASSAINISSEMENT DU VAL DE DROME

Le Maire rappelle aux conseillers la délibération prise lors du conseil municipal du 25 février 2008, décidant le retrait de la Commune du S.I.A.V.D., à compter de l'entrée en vigueur de cette décision.

La Sous-Préfecture demande au Conseil municipal de délibérer à nouveau en se conformant à l'article L 5211-19 du CGCT, qui stipule qu'une commune peut sortir du syndicat, mais avec le consentement du Comité syndical et surtout l'accord des conseils municipaux des communes adhérentes, exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat et que chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer, à compter de la notification de la délibération au Maire.

Le Conseil municipal, accepte de modifier sa délibération du 25 février 2008 décidant le retrait de la Commune du S.I.A.V.D., subordonne sa décision de retrait au consentement du Comité syndical et l'accord des conseils municipaux des communes membres et note que, si les conditions susvisées sont remplies, le retrait prendra effet à la date de l'arrêté préfectoral autorisant le retrait.

DIVERS

- Le Maire rappelle pour information que la coupure d'électricité du lundi 31 mars n'est que la conséquence forcée de l'accident survenu le vendredi précédent sur la route de Montoisson. De lourdes réparations ont dû être effectuées et l'alimentation provisoire supprimée.
- Le Maire informe l'assemblée des effractions, dégradations et incivilités commises cette fin de semaine dans le village. Un état des lieux a été dressé avec les gendarmes. Il rappelle que le budget et le temps consacré aux réparations ne cessent d'augmenter et qu'une coopération renforcée avec les services de l'Etat est indispensable.
- Un propriétaire du Quartier Soulier a signalé que son puit servant à l'alimentation de son habitation en eau potable, n'est plus alimenté depuis plusieurs semaines. Ce propriétaire sera raccordé au réseau Sud valentinois, le plus proche, au moyen d'une extension.
- Les permanences des élus seront fixées affichées dans les prochaines semaines.
- A la demande de M. Denis CORNILLON, nouveau conseiller, la Municipalité organisera une visite des bâtiments communaux et autres installations publiques pour tous les conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 23h45.